

**RAPPORT N° 04/4-06**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE BATIMENTS DE SITES SPORTIFS**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/7-42 DU 18 DECEMBRE 2003**  
**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail dans les bâtiments sportifs, la Commune va procéder à leur aménagement.

Par Délibération n° 03/7-42 en séance du 18 décembre 2003, vous avez approuvé ces travaux.

Les modifications portent sur l'annulation des travaux du Plateau Vert de Prima et, suite aux options techniques retenues lors de la finalisation des études, sur l'augmentation du montant prévisionnel de l'opération.

Les travaux consisteront notamment en :

- démolition - maçonnerie - gros œuvre ;
- charpente - couverture ;
- revêtement dur ;
- réfection de réseaux d'alimentation électrique ;
- plomberie sanitaires ;
- menuiserie faux plafond ;
- peinture.

La nouvelle liste des aménagements de bâtiments sportifs est la suivante :

- \* Lot 1
  - Gymnase Jules REYDELLET,
  - vestiaires Antoine SERY,
  - Salle de Combat de Champ-Fleuri ;
  
- \* Lot 2
  - Gymnase de Moufia,
  - Piscine de Moufia,
  - Plateau Vert de Moufia I.

Le nouveau montant de l'ensemble est estimé à 330 000,00 euros TTC.

## RAPPORT N° 04/4-06

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 août 2004 a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	BSO	202 266,05	219 458,66
2	MDOI	72 306,52	78 452,57

Je vous demande donc :

1° d'approuver la nouvelle liste des sites retenus au titre de l'opération d'aménagement de bâtiments de sites sportifs ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- marché décomposé en deux lots précités,
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 (nouveau coût estimatif de 330 000,00 € TTC) ;

3° de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;

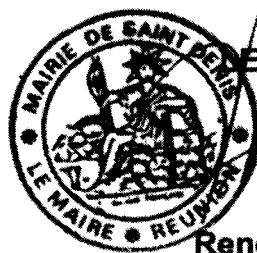
4° d'autoriser la passation des marchés de travaux avec les entreprises :

- BSO pour un montant de 219 458,66 € TTC pour le Lot 1,
- MDOI pour un montant de 78 452,57 € TTC pour le Lot 2,

qui ont été retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;

5° d'autoriser la signature des marchés par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 DÉPUTÉ-MAIRE  
*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA

**DÉLIBÉRATION N° 04/4-06**  
**au Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 20 août 2004**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE BATIMENTS DE SITES SPORTIFS**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/7-42 DU 18 DECEMBRE 2003**  
**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/7-42 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 18 août 2004 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2004 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-06 du Député-Maire ;

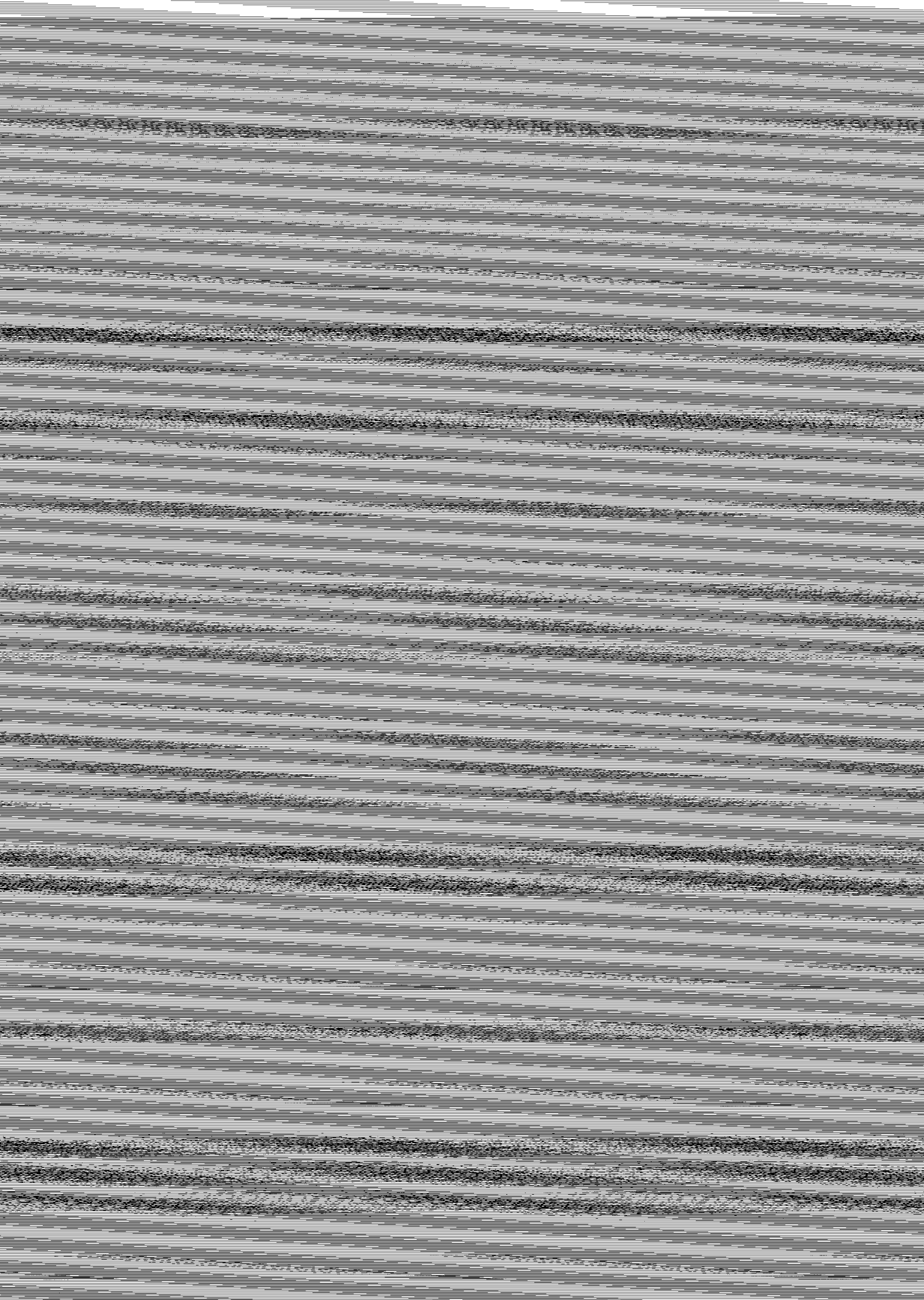
Vu le rapport de Monsieur ALBANY Christian, 8ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la nouvelle liste des sites retenus au titre de l'opération d'aménagement de bâtiments de sites sportifs.





# RAPPORT DE LA C.A.O

**OBJET : AMENAGEMENT DE SIX SITES SPORTIFS.**

Date de la réunion de la Commission : 18 août 2004.

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre		X
Mme. LAURET Nicole	Conseiller municipal	Membre		X
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre		
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		
ALBANY			X	
LAURET. Audrey			X	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF	Membre		X
M. BRIAND	Receveur Municipal	Membre	X	

## I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 11 août 2004.

Quatre plis ont été réceptionnés pour la présente consultation dans le délai imparti. Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, tous les candidats ont été agréés par la commission pour l'ouverture de leurs secondes enveloppes.

Les offres ont été transmises au service de la mairie pour analyse.

